

Délibération du Conseil Municipal

D.2023-094

Commune de LAUZERTE

ACTE : 3.2.1

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, GAUCHET, MAZILLE.

MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME GAUCHET

MME BOURCIER A M. CAM

MME LARONDE A MME MAZILLE

Excusé(e)s / Absent(e)s : MME NEGRE, M. BADOE, M. BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 29/11/2023

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : VENTE APPARTEMENTS COMMUNAUX – IMMEUBLE TAURAN**

Vu la réunion publique du 22 janvier 2023,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 12 avril 2023,

Vu l'avis des domaines du 01/07/2021 et sa prorogation du 05/12/2023,

Monsieur le Maire propose de mettre en vente les logements de l'immeuble TAURAN parcelles AB 692 et 693 (anciennement AB 413) situées 16 rue des tanneurs avec un accès 3 place du Faubourg d'Auriac.

Monsieur le Maire propose au conseil de vendre les 5 appartements suivants et leurs annexes :

Logement N°1 – 92.97 m²

Logement N°2 – 83.36 m²

Logement N°3 – 79.30 m²

Logement N°4 – 100.60 m²

Logement N°5 – 67.50 m²

Les logements seront proposés à la vente, comme la loi le prévoit, aux locataires en priorité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à engager des démarches afin de vendre ces appartements.

L'autorisation de signer la vente desdits appartements fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à engager des démarches afin de mettre en vente les appartements de l'immeuble Tauran ;
- **DIT** : que la vente définitive des biens fera l'objet d'une nouvelle délibération ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
François LE MOING